

-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 19 MAI 2017

N° 17.505 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2017, d'un concours direct de recrutement de vingt (20) Elèves Assistants en Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication à former dans les options Programme et Communication à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC), pour le compte du Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard de leur classement sur la liste d'admission, l'option de formation en raison de dix (10) par option.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité.

-

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 22 mai au 02 juin 2017 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi (sauf le jeudi 25 mai 2017);
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :

- OUAGADOUGOU :

Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC) ;

- Autres centres : Hauts Commissariats de provinces.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux phases : Une phase écrite d'admissibilité et une phase orale d'admission.

Les épreuves écrites d'admissibilité consisteront en un test de niveau et un test psychotechnique affectées du coefficient 2.

La phase orale d'admission consiste en une épreuve individuelle de coefficient 3.

Les quarante (40) premiers sont retenus pour la phase orale.

La note définitive d'admission est constituée de la moyenne des notes pondérées de l'écrit et de l'oral.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

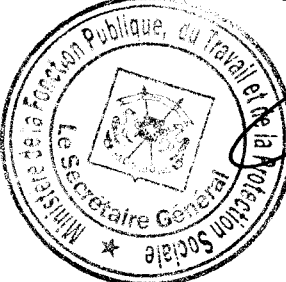
Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de vingt et un (21) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Les dates et lieux du déroulement des épreuves écrites et orales seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Koudbri SINARE